



BROCHURE TECHNIQUE

**CHAMPIONNAT NATIONAL PAR EQUIPES
FEDERAL 2/FEDERAL 3**

23 /24 et 25 Juin 2023

FLERS (61)

LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

// UNE FÉDÉRATION AFFINITAIRE MULTI-ACTIVITÉS

Créée en 1898, La Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) développe et propose des activités liées aux domaines sportifs, artistiques et culturels, des activités socio-éducatives ainsi que des actions de loisir pour tous. Forte de ses 123 000 adhérents et 1 300 associations affiliées, la FSCF encourage l'accès à la pratique de ses activités sous toutes ses formes : initiation, découverte, loisir et/ou compétition. Reconnue d'utilité publique, la FSCF est ouverte à tous sans distinction, dans le respect des idées, des possibilités et des particularités de chacun. Elle organise de nombreuses compétitions, manifestations et autres rencontres toutes placées sous le signe de la convivialité et animées par la même ambition, celle du partage et de l'épanouissement dans la pratique de son activité.

Outre les activités qu'elle propose, la FSCF **favorise la formation des bénévoles et des professionnelles** (Brevets fédéraux, BAFA/BAFD, Brevets professionnels, Certificats de qualification, etc.), et développe ainsi depuis de nombreuses années un programme de formation ambitieux tant pour l'encadrement bénévole que professionnel.

// LE PROJET ÉDUCATIF DE LA FSCF

La fédération défend un projet éducatif basé sur des valeurs universelles et humanistes. À travers ses différentes pratiques et actions qu'elle propose, la fédération vise à l'épanouissement harmonieux de la Personne dans toutes ses dimensions.

Dans cet esprit, la Fédération Sportive et Culturelle de France fonde ses objectifs éducatifs essentiellement sur des valeurs d'ouverture, de respect, d'autonomie, des responsabilités et de solidarité.

// CHIFFRES CLÉS

1. Plus de 123 000 adhérents,
2. 1 300 associations affiliées,
3. une présence dans 82 départements métropolitains ainsi qu'en Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion et en Polynésie Française et dans 12 comités régionaux,
4. 120 activités sportives, artistiques et culturelles,
5. 40 compétitions ou rencontres nationales organisées chaque année,
6. 17 114 journées de formation (toutes formations confondues hors formations professionnelles).



LE MOT DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL



La Fédération sportive et culturelle de France (FSCF) est une association nationale née en 1898 et reconnue d'utilité publique depuis 1932. Fédération affinitaire d'inspiration chrétienne, elle inscrit son action dans la cohérence des valeurs humanistes qui l'animent. Son objet social et sociétal est le développement et l'épanouissement de l'être humain à travers la pratique d'une activité, qu'elle soit sportive, culturelle, artistique, socio-éducative ou de loisir. De ce fait, elle inscrit son projet dans une démarche éducative, de mixité sociale, favorisant l'accès à la pratique pour

tous et le lien social.

Forte de ses 126 462 licenciés et 1 333 associations affiliées, l'engagement de la FSCF s'exprime au travers d'une offre d'activités variées donnant lieu chaque année à une cinquantaine de compétitions sportives et rencontres culturelles.

Au nombre de celles-ci, le National Equipes Fédéral 2 et Fédéral 3 organisé à FLERS par l'association La Jeanne D'Arc de la LANDE PATRY avec le concours de plusieurs dizaines de bénévoles.

La mobilisation de très nombreuses compétences et l'engagement de toutes celles et tous ceux qui se sont investis sans compter dans la préparation et l'organisation de cette manifestation méritent notre reconnaissance. Sans eux, rien n'aurait été possible ! Sans eux, la fédération ne serait pas ce qu'elle est !

Je rends aussi hommage et je remercie chaleureusement tous ceux qui, de près ou de loin, ont pris part à cet évènement : association, membres des commissions nationales, techniciens, jurés, juges, arbitres, partenaires publics et privés.

A tous les participants, j'adresse des vœux de réussite dans le respect des valeurs chères à notre institution : accueil, ambiance, amitié !

Que la fête soit belle !

Christian Babonneau

1/ CONSIGNES GENERALES

Dès leur arrivée, les associations (*même les associations arrivant le samedi*) doivent obligatoirement se rendre à l'accueil, ouvert le vendredi à partir de 16h00, pour retirer en indiquant leur numéro d'affectation, le DOSSIER contenant, notamment, le BON de RETRAIT du DOSSIER COMPETITION, sans lequel elles ne pourront pas participer aux Championnats. En cas d'arrivée le samedi, l'accueil se fera sur le site du gymnase de leur première complexe Saint Sauveur.

Les membres du Jury doivent également se présenter à l'Accueil, indiquant leur numéro d'affectation et confirmer leur présence auprès des responsables juges de la commission nationale.

ATTENTION ! Les juges ne se déplaçant à l'accueil pas le vendredi sont priés de téléphoner avant 20 heures le vendredi à Marie Odile HANSSENS : 06 42 04 47 47 ou damod.hanssens@orange.fr pour confirmer leur participation.

1. ACCUEIL

**Salle de Tennis de Table
Complexe Saint Sauveur
Rue Pierre Huet
FLERS 61100**

Téléphone de l'Accueil :

06 75 13 79 07

Cette ligne ne sera ouverte que pendant la durée du championnat

Mail : jalp.federal.2023@orange.fr

2. DÉROULEMENT DES MANIFESTATIONS

1.1 VENDREDI 23 JUIN 2023

- 16h00-23h : Salle de Tennis de Table – Complexe Saint Sauveur – rue Pierre Huet FLERS 61100
- 18h00 : Rassemblement des championnes 2022 (12 gymnastes et 1 entraîneur) à la mairie de FLERS – rue Richard Lenoir - Flers 6110
- 18 h 30 : Réception et remise des Trophées Charles Boursier et Charles Manceau
- 20 h 30 : Réunion du comité technique dans la salle de musculation - Complexe Saint Sauveur – rue Pierre Huet FLERS 61100

1.2 SAMEDI 24 JUIN 2023

- A partir de 8h45* **FEDERAL 2 AINEES** : Salle Maurice Lecocq –
8 Rue du Stade - SAINT-GEORGES-DES-GROSEILLERS 61100
- A partir de 8h15 **FEDERAL 3 AINEES** : Halle des Sports
Complexe Sportif St Sauveur - rue Pierre Huet FLERS 61100
- A partir de 8h00 **FEDERAL 2 JEUNESSES** : Salle Godard
Complexe Sportif St Sauveur - rue Pierre Huet FLERS 61100
- A partir de 8h00 **FEDERAL 3 JEUNESSES** Salle Merienne
Complexe Sportif St Sauveur - rue Pierre Huet FLERS 61100

**début de compétition*

SECRETARIAT DE COMPETITION :

Les secrétariats sont positionnés dans chaque salle de compétition

- 21 h 00-23 h : **Fête de Nuit**
Stade du Haze – Rue du Haze – FLERS 61100
- 21 h 00 **Repas officiel**
Club House Football – Stade du Haze – Rue du Haze - FLERS 61100

1.2 DIMANCHE 25 JUIN 2023

9 h 30 précises : Rassemblement des gymnastes : Stade du Haze – Rue du Haze – FLERS 61100

10 h – 10h45 : Entrée des drapeaux, des associations, des juges, de l'association organisatrice avec les trophées puis les bénévoles

10h45-13h00 : Temps fort avec l'association « Rêve de Bouchon 61 »

L'association Rêves de Bouchon vend les bouchons et couvercles en plastique pour financer des projets d'achat de matériels de loisir destinés aux personnes en situation de handicap, quel que soit le handicap.

Discours

Palmarès et défilé des championnes

A partir de 13h : Remise des coupes

Distribution des paniers repas

A partir de 13h30 : Pique-nique géant

3. MEMBRES OFFICIELS DE LA FÉDÉRATION

Vice-présidente des activités Gymniques et d'Expression

Dominique JOLY

Membre du comité directeur de la fédération

Déléguée à la gymnastique féminine

Sophie ERIDIA

4. MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE

Fonction	Nom
RESPONSABLE NATIONAL	Youri DARBOURET
RESPONSABLE DE LA COMPETITION	Elisabeth JEAN
DIRECTEUR DE CONCOURS-F2A	Christel COLLOMB
DIRECTEUR DE CONCOURS-F2A	Adeline DIVAY
DIRECTEUR DE CONCOURS-F3A	Marie MANIGAUD
DIRECTEUR DE CONCOURS-F3A	Olivia HARDOUIN
DIRECTEUR DE CONCOURS-F2J	Youri DARBOURET
DIRECTEUR DE CONCOURS-F2J	Anissa ADNANE
DIRECTEUR DE CONCOURS-F3J	Justine MANIGAUD
DIRECTEUR DE CONCOURS-F3J	Alexandra VOSSENAT
RESPONSABLE JUGES PLATEAU-F2A	Germinal FLORES
RESPONSABLE JUGES PLATEAU- F2J	Marie Odile HANSSENS
RESPONSABLE JUGES PLATEAU-F3A	Elisabeth MORICET
RESPONSABLE JUGES PLATEAU-F3J	Lionel GRES
SECRETARIAT -F2A	Emeline STEINIRGER
SECRETARIAT-F3A	Isabelle DUBREUIL
RESPONSABLE SECRETARIAT-F2J-F3J	Marie-Laure LOSANO
RESPONSABLE MATERIEL	Jean PARISSÉ

HORAIRES SUR LE SITE

TABLEAUX RECAPITULATIFS

***En cas de désaccord
entre les tableaux récapitulatifs des
horaires par club
et les horaires de chaque catégorie,
SEULS CES DERNIERS FONT FOI.***

5. INSTRUCTIONS TECHNIQUES A L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS ET DES JUGES

DISCIPLINE et TENUE

- Les gymnastes sont priées de respecter les installations afin de conserver en excellent état les salles et terrains que la ville met à leur disposition.
- Il est interdit de consommer sur les plateaux de compétition.

L'importance et l'organisation d'une telle manifestation nécessitent le respect des consignes et des horaires établis, ceci dans l'intérêt de tous, pour le bon déroulement de ces championnats.

TENUE VESTIMENTAIRE - Art 3 – Règlement des championnats nationaux par équipes

Entraîneurs :

- Tenue uniforme pour toute l'association.
- Survêtement complet ou tee-shirt ou débardeur blanc (fines bretelles interdit) aux couleurs de l'association et pantalon de survêtement, legging autorisé pour les entraîneurs féminins,
- Chaussures de sport uniformes pour toute l'équipe (claquettes et tongues interdites)

Gymnastes :

- Justaucorps
- Justaucorps identiques pour toutes les gymnastes d'une même équipe (les marques de fabrication peuvent être différentes).
- Tissu non transparent,
- Avec ou sans manches.
- Les bretelles de moins de 2 cm ne sont pas autorisées. Les justaucorps style danse, ne sont pas autorisés.
- L'échancrure ne doit pas dépasser l'aine.
- Les brassières (sous-vêtement) sont autorisées.
- Le port de bijoux (bracelet, collier, montre) est interdit. Seules les petites boucles d'oreilles (clous d'oreilles) sont autorisées.
- Le port du strapping (bandage) est autorisé.
- Le port des maniques est autorisé.
- Le port des chaussettes et/ou chaussons est autorisé.
- Le port de l'écusson n'est pas obligatoire. Pas de pénalité pour présence d'écusson sur certains justaucorps.

Jurys :

- Dames : tenue blanche
- Messieurs : Pantalon ou bermuda gris
- Haut blanc
- Veste bleu marine
- Chaussures de sport de préférence blanches

LICENCES :

Les licences et cartes de Juges seront exigées pour tous les participants à la compétition.

AUTORISATION PARENTALE

Pour toute gymnaste mineure, se munir de l'autorisation parentale permettant d'opérer en cas d'urgence.

CONTRÔLE DES POINTS

Celui-ci a été établi afin d'éliminer, au maximum, le nombre d'erreurs possible. Il est obligatoire pour éviter tout litige.

Il est recommandé aux entraîneurs de le faire à la fin des épreuves de leur équipe. Se présenter, ou téléphoner, au secrétariat (demander le N° au directeur de concours) pour contrôler le total de points, au plus tôt 20 minutes après la fin de l'horaire, et au plus tard 1 heure après la fin de toutes les épreuves.

Dans le cas de non-exécution de ce contrôle de points, aucune réclamation ne sera prise en considération. Le classement établi par le Secrétariat restera seul valable.

FIN DU CONTRÔLE DES POINTS : 20h30

RAPPEL : Art 2 - Règlement des championnats nationaux par équipes

Art 2.2 – EPREUVES

Toutes les gymnastes d'une équipe doivent exécuter toutes les épreuves y compris le mouvement d'ensemble.

Art 2.3 – EFFECTIFS

Il est absolument interdit de présenter une équipe avec un nombre de gymnastes inférieur ou supérieur à celui qui est imposé. L'équipe doit concourir dans la catégorie correspondante à son effectif réel.

Art 2.4 – SUR OU SOUS EFFECTIFS

Lorsque les notes à un degré sont en nombre supérieur au nombre maximum de gymnastes autorisées, les notes les plus hautes au-dessus du maximum autorisé ne sont pas prises en compte et une pénalité de **8 points** est appliquée par note annulée.

Lorsque les notes à un degré sont en nombre inférieur au nombre minimum imposé de gymnastes, les notes manquantes sont comptabilisées comme une note à 0.

Lorsque le nombre de gymnastes exécutant le Mouvement d'Ensemble ou un agrès, est inférieur ou supérieur au nombre de gymnastes passées au contrôle des licences ou au nombre minimum imposé de gymnastes de la catégorie, une pénalité de **8 points**, est appliquée par gymnaste manquante ou supplémentaire, sauf gymnaste blessée.

De plus, en cas de sureffectif, la meilleure note concernée est annulée, en cas de sous-effectif, la note de 0 sera obligatoirement comptabilisée à la place de la note manquante. (La lettre « a » sera inscrite à la place de la note manquante ce qui induira une pénalité automatique de 8 points).

Art 2.6 - SURCLASSEMENT

Sur un même championnat, par manque d'effectif, il est possible, à condition de n'engager qu'une seule équipe « Ainées », de faire concourir en Ainées, des gymnastes qui sont en dernière année Jeunesses, selon les quotas autorisés ci-dessous :

Catégories fédérales

Catégories Fédérales	
Fédéral	2 gymnastes
Fédéral 1 et 2	
Fédéral 2 et 3	

Ces gymnastes :

- Effectuent au maximum le 5^{ème} degré
- Respectent les normes d'agrès Ainées
- Exécutent le Mouvement d'Ensemble Ainées.

Dans un concours se déroulant sur une journée ou étalé sur un ou deux week-ends, ces gymnastes ne peuvent pas participer en catégorie Jeunesses.

BLESSURE D'UNE GYMNASTE

Se reporter à l'article 7.7 – Règlement des championnats nationaux par équipes

Les feuilles de déclaration d'accident seront à la disposition des secours à l'infirmerie (à la table des directions de concours).

RECLAMATIONS- art. 9 – Règlement des championnats nationaux par équipes

Les Jurys d'agrès n'ont pas à répondre aux demandes de justification de note formulées directement par les entraîneurs.

Les réclamations doivent être déposées par écrit auprès du responsable des juges du plateau, accompagnées d'une caution de 15 €.

Elles seront examinées par le Jury d'appel constitué :

- Du Responsable de la CNGF,
- Du Président du Jury,
- Du Responsable des Juges du plateau (si différent du Président du Jury),

Qui après consultation des Juges concernés, informera l'entraîneur de sa décision.

La décision est sans appel.

La caution est restituée uniquement en cas de modification de note. Dans le cas contraire, la caution est encaissée.

Toute réclamation verbale ou s'appuyant sur un enregistrement vidéo de la compétition ou déposée après lecture du palmarès ne sera pas acceptée.

JURYS SUR LE SITE

TABLEAUX RECAPITULATIFS

***En cas de désaccord
entre les tableaux récapitulatifs des
JURYS
et les jurys de chaque catégorie,
SEULS CES DERNIERS FONT FOI.***

5. CONSIGNES AUX JUGES

CONSIGNES et AFFECTATION des JUGES

Les Juges Fédéraux, Libres, 6^{ème} degré, 2^{ème} échelon, ont été pris en priorité, sans tenir compte de l'inscription des équipes de leur Association et en respectant les choix d'agrès indiqués sur les propositions de Juges.

Vous jugez tous les degrés à l'agrès désigné, toutefois :

- En F2 A, les 6^{èmes} degrés sont notés par le jury N°1 de l'agrès N°1 (dont les noms sont grisés sur le jury), les autres degrés sont répartis indifféremment sur tous les jurys.
- En F3 A, les 5^{èmes} degrés sont jugés par le jury N°1 des agrès 1-2 et 3, (dont les noms sont grisés sur le jury) les autres degrés sont répartis indifféremment sur tous les jurys.
- En F2 J, les 5^{èmes} degrés sont jugés par le jury N°1 de l'agrès 1 (dont les noms sont grisés sur le jury), les autres degrés sont répartis indifféremment sur tous les jurys. Nota : à la poutre et au sol le jury N°1 de l'agrès 2 jugera le second 5^{ème} degré.

IMPORTANT : en cas de désaccord dans les affectations, entre la liste nominative et les tableaux des JURYS, SEULS ces DERNIERS FONT FOI.

Nous demandons aux Juges :

- De ne pas quitter le plateau avant que les directeurs de concours n'aient récupéré toutes les notes et ne donnent le feu vert,
- De conserver, sur leur carnet, leurs notes, le N° des gymnastes et le N° de l'Association. Ces notes peuvent être utiles en cas de perte d'une feuille de pointage ou de réclamation.

L'utilisation par les Juges de téléphones portables durant les épreuves est formellement interdite.

AVIS concernant la DEFECTION de MEMBRES du JURY

Vous figurez dans le Jury, soit en tant que Juge, soit en tant que Remplaçant, Responsable ou Secrétaire d'agrès. Votre présence conditionne le bon déroulement de la compétition.

Si, pour une raison sérieuse, vous ne pouvez assumer vos fonctions, veuillez en informer immédiatement la Fédération et l'Organisateur

* à la FEDERATION (Pascal LE GOUIC) : par téléphone 01 43 38 89 87 ou par mail : pascal.legouic@fscf.asso.fr

* au Responsable du jury, Marie Odile HANSSENS : 06 42 04 47 47 ou damod.hanssens@orange.fr

RAPPEL :

Tout juge affecté dans le jury, même comme remplaçant et absent le jour de la compétition, entraînera pour l'Association l'ayant proposé le paiement d'une amende de 200 euros.

Tout juge absent à la suite de la défection de son équipe qui surviendrait moins de 15 jours avant la date de la compétition entraînera une amende 200 euros faute de quoi l'association ne pourra participer aux championnats nationaux par équipe l'année suivante.

6. CONSIGNES AUX ENTRAINEURS

Briefing des entraîneurs :

Tous les entraîneurs se réuniront à la table des Directeurs de concours qui leur donneront toutes les informations utiles au bon déroulement de la compétition. Ils auront lu avant la compétition, le briefing des juges.

Contrôle des licences :

Bien respecter les horaires indiqués sur les pages suivantes.

L'équipe se présente en tenue au contrôle des licences, munie de la feuille de contrôle des licences jointe dans la brochure : les gymnastes et entraîneurs présenteront leurs licences valides pour l'année.

Vous pouvez vous présenter avec une feuille informatique que vous aurez faite vous-mêmes.

Dès le contrôle de licences, vous devrez indiquer, les mentions suivantes :

- Sur le dos de la main gauche :
 - o N° de compétition de l'association, pour la catégorie F3AJ rajouter le tirage au sort (1A ou 1B ou 2A ou 2B).
- Sur le dos de la main droite :
 - o Le numéro de la gym (indiqué sur la feuille de contrôle de licence)

Le contrôleur de licences apposera un tampon attestant de son passage au contrôle de licences.

Retrait des dossiers de compétition :

Un entraîneur se présente au directeur de concours, muni du **BON** de retrait du dossier de compétition en échange duquel le directeur de concours lui remettra le dossier de compétition.

F2A	F3A	F2J	F3J
-----	-----	-----	-----

COMPETITION :

L'ordre de passage aux agrès est indiqué sur les horaires. En cas d'absence d'une équipe, cet ordre pourrait être modifié par le Directeur de Concours.

L'entraîneur présentera à chaque secrétaire d'agrès la partie de la feuille de répartition des degrés par agrès jointe à la brochure.

F2A	F3A	F2J
Les 6 ^{èmes} degrés sont jugés par le jury N°1 de l'agrès N°1, les autres degrés sont répartis indifféremment sur tous les jurys.	Les 5 ^{èmes} degrés sont jugés par les jurys N°1 des agrès 1-2 et 3	Les 5 ^{èmes} degrés sont jugés par le jury N°1 de l'agrès N°1, les autres degrés sont répartis indifféremment sur tous les jurys. Nota : à la poutre et au sol le jury N°1 de l'agrès N°2 jugera le second 5 ^{ème} degré.

Chaque gymnaste est tenue d'annoncer son N° et le degré qu'elle exécute. Pour aider à la répartition de vos gymnastes, nous vous proposons une grille de répartition aux agrès pour que vous puissiez noter à l'avance le n° de chaque gymnaste sur l'agrès concerné. **Pour tous les agrès : vous remplirez la fiche de la répartition des gyms et des degrés à chaque agrès que vous donnerez au responsable d'agrès.**

TABLE DE SAUT :

Vous pouvez regrouper toutes les gymnastes qui utilisent un double tremplin ou un trampoline sur une seule table si cela ne déséquilibre pas trop la répartition.

BARRES ASYMETRIQUES :

Les gymnastes de grande taille ont le droit de monter les 2 barres de la même hauteur à condition d'en avoir obtenu l'autorisation écrite par le responsable des juges du plateau (cf feuille annexe). L'entraîneur doit remettre la barre à hauteur normale après le passage de la gymnaste. **C'est la barre N°1 qui peut monter.**

SOL :

Vous remplirez à l'avance la fiche musique de sol pour répartir vos filles au mieux sur toutes les bandes de sol. Vous présenterez cette feuille au responsable d'agrès lorsque vous arriverez au sol.

Attention il faut minimiser le nombre de passage de la musique.

LE MOUVEMENT D'ENSEMBLE :

Le mouvement d'ensemble s'exécute sur 2 lignes équilibrées, en respectant un écart de 2 mètres au maximum entre les 2 lignes.

5 minutes d'échauffement autorisées (dont un passage en musique possible).

F2 Aînées : dans une salle attenante du plateau de compétition

F3 Aînées et F2 Jeunesses : dans une salle de tennis de table

F3 Jeunesses : dans une salle attenante du plateau de compétition

ORDRE DE PASSAGE AUX AGRES

Saut-Ensemble-Barres-Poutre Sol

FEDERAL 2 AINEES

LIEU

Salle Maurice Lecocq

8 Rue du Stade - SAINT-GEORGES-DES-GROSEILLERS 61100

DIRECTEURS de CONCOURS

Christel COLLOMB

Adeline DIVAY

RESPONSABLE des JUGES

Germinal FLORES

TABLEAU de REPARTITION Fédéral 2 Ainées (art. 6 - PF 2022-2023)

Nombre de gymnastes	Minimum imposé par degré	Maximum autorisé par degré			
	6 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
8 à 12	1	2	6	4	2

ORGANISATION MATERIELLE

Temps prévu pour une rotation : 15 minutes

Nombre d'agrès	Nombre de jurys	Temps d'échauffement
2 Tables de Saut	4	6 min au 1 ^{er} agrès puis 5 min
2 Barres à câbles	4	6 min au 1 ^{er} agrès puis 5 min
3 Poutres	6	5 min au 1 ^{er} agrès puis 4 min
3 Sols dynamiques	6	5 min au 1 ^{er} agrès puis 4 min

Fédéral 2 Aînées Association N°.....
Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	
1	5 ^{ème} et 6 ^{ème}	6 ^{ème}			
2	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	5 ^{ème} et 6 ^{ème}	6 ^{ème}			
	5 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :

Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès.

Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

.....

Exemplaire responsable d'agrès

Fédéral 2 Aînées Association N°.....
Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	
1	5 ^{ème} et 6 ^{ème}	6 ^{ème}			
2	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	5 ^{ème} et 6 ^{ème}	6 ^{ème}			
	5 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :

Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès.

Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

Nom de l'association _____

LISTE DES GYMNASTES composant l'équipe (à inscrire par ordre alphabétique et à présenter obligatoirement le jour du championnat au contrôle des licences)

N° de la gym	N° licence	NOM et Prénom	Date de Naissance
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			

Les gymnastes nées en 2009 prendront les numéros 13 et 14

LISTE DES ENTRAINEURS

NOM et Prénom	N° licence

Signature de l'entraîneur

Le 24 juin 2023

FEDERAL 3 AINEES

LIEU

Halle des Sports

Complexe Sportif St Sauveur - rue Pierre Huet FLERS 61100

DIRECTEURS de CONCOURS

Marie MANIGAUD

Olivia HARDOUIN

RESPONSABLE des JUGES

Elisabeth MORICET

TABLEAU de REPARTITION Fédéral 3 Ainées (art. 6 - PF 2022-2023)

Nombre de gymnastes	Minimum imposé par degré	Maximum autorisé par degré		
	5 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
8 à 12	4	5	6	3

ORGANISATION MATERIELLE

Temps prévu par rotation : 14 minutes

Nombre d'agrès	Nombre de jurys	Temps d'échauffement
3 Tables de Saut	6	5 min au 1 ^{er} agrès puis 4 min
3 Barres à câbles	6	5 min au 1 ^{er} agrès puis 4 min
3 Poutres	6	4 min au 1 ^{er} agrès puis 3 min
4 Sols dynamiques	8	4 min au 1 ^{er} agrès puis 3 min

Fédéral 3 Aînés Association N°.....
Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	agrès N°4
1	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}
2	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	5 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :

Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès.

Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

Exemplaire responsable d'agrès

Fédéral 3 Aînés Association N°.....
Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	agrès N°4
1	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}
2	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	5 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :

Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès.

Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

Nom de l'association _____

LISTE DES GYMNASTES composant l'équipe (à inscrire par ordre alphabétique et à présenter obligatoirement le jour du championnat au contrôle des licences)

N° de la gym	N° licence	NOM et Prénom	Date de Naissance
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			

Les gymnastes nées en 2009 prendront les numéros 13 et 14

LISTE DES ENTRAINEURS

NOM et Prénom	N° licence

Signature de l'entraîneur

Le 24 Juin 2023

FEDERAL 2 JEUNESSES

LIEU

Salle Godard
Complexe Sportif St Sauveur - rue Pierre Huet FLERS 61100

DIRECTEUR de CONCOURS

Youri DARBOURET
Anissa ADNANE

RESPONSABLE des JUGES

Marie Odile HASSENS

TABLEAU de REPARTITION Fédéral 2 Jeunes (art. 6 - PF 2022-2023)

Nombre de gymnastes	Minimum imposé par degré	Maximum autorisé par degré		
	5 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
8 à 12	1	2	8	4

ORGANISATION MATERIELLE

Temps prévu par rotation : 14 minutes

Nombre d'agrès	Nombre de jurys	Temps d'échauffement
2 Tables de Saut	4	5 min au 1 ^{er} agrès puis 4 min
2 Barres Asymétriques	4	5 min au 1 ^{er} agrès puis 4 min
3 Poutres	6	4 min au 1 ^{er} agrès puis 3 min
3 Sols	6	4 min au 1 ^{er} agrès puis 3 min

Fédéral 2 Jeunesses Association N°.....

Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	
1	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}		
2	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :

Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès.

Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

Exemplaire responsable d'agrès

Fédéral 2 Jeunesses Association N°.....

Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	
1	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}		
2	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :

Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès.

Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

Nom de l'association _____

LISTE DES GYMS composant l'équipe (à inscrire par ordre alphabétique et à présenter obligatoirement le jour du championnat au contrôle des licences)

N° de la gym	N° licence	NOM et Prénom	Date de Naissance
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			

LISTE DES ENTRAINEURS

NOM et Prénom	N° licence

Signature de l'entraîneur

Le 24 Juin 2023

FEDERAL 3 JEUNESSES

LIEU

Salle Merienne
Complexe Sportif St Sauveur - rue Pierre Huet FLERS 61100

DIRECTEURS de CONCOURS

Justine MANIGAUD
Alexandra VOSSENAT

RESPONSABLE des JUGES

Lionel GRES

TABLEAU de REPARTITION Fédéral 3 Jeunes (art. 6 - PF 2022-2023)

Nombre de gymnastes	Minimum imposé par degré	Maximum autorisé par degré		
	4 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
8 à 12	4	0	5	8

ORGANISATION MATERIELLE

Temps prévu par rotation : 20 minutes pour 2 équipes

Nombre d'agrès	Nombre de jurys	Temps d'échauffement
3 Tables de Saut	6	6 min au 1 ^{er} agrès puis 5 min
3 Barres	6	7 min au 1 ^{er} agrès puis 6 min
4 Poutres	8	5 min au 1 ^{er} agrès puis 4 min
4 Sols	7	5 min au 1 ^{er} agrès puis 4 min

FEUILLE DE REPARTITION DES DEGRES PAR AGRES

Nom de l'Association :
.....N°

Nom de l'Association :
.....N°

Fédéral 3 Jeunesses

SAUT

Fédéral 3 Jeunesses

BARRES

2ème degré	3ème degré	4ème degré

2ème degré	3ème degré	4ème degré

Nom de l'Association :
.....N°

Nom de l'Association :
.....N°

Fédéral 3 Jeunesses

POUTRE

Fédéral 3 Jeunesses

SOL

2ème degré	3ème degré	4ème degré

2ème degré	3ème degré	4ème degré

Veillez remplir les 4 tableaux selon le degré de chaque gymnaste à chaque agrès.
Vous inscrivez le N° de votre gym dans la case correspondant à chaque agrès (1 gymnaste par ligne), (case jaune obligatoire, case grise interdite)
12 gymnastes au maximum. Cases jaunes obligatoires, grises interdites.
 Vous découperez la feuille en 4 pour présenter le tableau au secrétaire d'agrès correspondant.

Fédéral 3 Jeunesses Association N°.....

Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	agrès N°4
1	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
2	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :

Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès.

Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

Exemplaire responsable d'agrès

Fédéral 3 Jeunesses Association N°.....

Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	agrès N°4
1	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
2	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :

Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès.

Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

Nom de l'association _____

LISTE DES GYMS composant l'équipe (à inscrire par ordre alphabétique et à présenter obligatoirement le jour du championnat au contrôle des licences)

N° de la gym	N° licence	NOM et Prénom	Date de Naissance
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			

LISTE DES ENTRAINEURS

NOM et Prénom	N° licence

Signature de l'entraîneur

Le 24 Juin 2023

PROGRAMME DU DIMANCHE

9 h 30	Accueil de toutes les associations Stade du Haze – Rue du Haze – FLERS 61100
10h00	Début de l'entrée des équipes
10h45	Entrée de la Jeanne d'Arc de la LANDE PATRY et des bénévoles
11h00	Remise des trophées et discours du Maire de Flers et du représentant du Président de la Fédération.
11h20	Temps fort sur le handicap <ul style="list-style-type: none">▪ Présentation de l'association « Rêves de bouchons »
11h30	Palmarès des ensembles Aînées et Jeunesses
11h45	Intermède La Jeanne d'Arc de la LANDE PATRY
11h55	Mouvement d'ensemble Jeunesses et palmarès Jeunesses catégorie F2 et F3
12h10	Mouvement d'ensemble Aînées et palmarès Aînées catégorie F2 et F3
12h40	Défilé des championnes.
13h	Remise pique-nique et panier repas

7. CEREMONIE PROTOCOLAIRE ET REMISES DE RECOMPENSES

Art 8 - - Règlement des championnats nationaux par équipes

8.1 PARTICIPATION

Toutes les gymnastes ayant participé à la compétition sauf gymnastes blessées doivent assister à la cérémonie de remise des récompenses.

Les gymnastes doivent se présenter dans la tenue exigée par la commission nationale.

8.2. DEFILE

Les associations se mettent à la disposition des responsables du défilé.

Les associations s'alignent les unes derrière les autres en ligne, le drapeau et la pancarte se mettent devant l'association.

Tenue uniforme pour l'ensemble de l'association :

- **Entraîneurs** : Survêtement complet ou tee-shirt ou débardeur blancs ou aux couleurs de l'association et pantalon de survêtement, corsaire autorisé pour les monitrices. Seuls les entraîneurs en tenue et sans sac seront autorisés à défiler au festival, chaussures de sport uniformes pour toute l'équipe.

- **Gymnastes** : Survêtement complet ou justaucorps ou tee-shirt ou débardeur blancs ou aux couleurs de l'association et pantalon de survêtement, corsaire ou short pour le défilé, justaucorps pour le festival, chaussures de toile blanche uniformes pour défilé et festival.

Les entraîneurs n'entreront sur le stade que s'ils sont en tenue réglementaire et sans gros sac.

8.3. SANCTION

Les associations sont tenues de participer avec leur effectif normal :

- Au défilé et festival programmés dans l'organisation du concours,
- Aux mouvements d'ensemble du festival,
- Aux productions gymniques pour lesquelles elles sont désignées.

Les associations sont tenues d'exercer une surveillance constante de leurs équipes et de se conformer aux directives des responsables du défilé et du festival.

Tout retard, mauvaise tenue ou indiscipline caractérisés d'une gymnaste, d'un entraîneur, d'une équipe ou d'une association peuvent être sanctionnés par la commission nationale.

La pénalité est appliquée sous forme d'une réduction de points sur le total obtenu par l'équipe ou l'association. La valeur de la pénalité est laissée à l'appréciation de la commission nationale.

PANCARTE

Elle doit être sur fond blanc, propre et lisible et mentionner :

- Le nom du CLUB en entier
- La ville et le département en LETTRES

Pour les nouvelles Associations, les normes demandées sont :

- Largeur 70 cm
- Hauteur 35 cm
- Longueur du manche +/-1m50

ORDRE D'ENTREE DANS LE STADE DES EQUIPES CHAMPIONNES

Les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} dans chaque catégorie, ainsi que les podiums du mouvement d'ensemble se rassemblent dès la fin du palmarès Aînées pour le tour d'honneur des Championnes.

Défilé des championnes : avec pancarte

Fédéral 2 Aînées 1-2-3

Mouvement d'ensemble Fédéral 2 Aînées 1-2-3

Fédéral 3 Aînées 1-2-3

Mouvement d'ensemble Fédéral 3 Aînées 1-2-3

Fédéral 2 Jeunesses 1-2-3

Mouvement d'ensemble Fédéral 2 Jeunesses 1-2-3

Fédéral 3 Jeunes 1-2-3

Mouvement d'ensemble F3 Jeunes 1-2-3

Les coupes pour les autres équipes ne seront remises qu'à partir de 13 h 00 au niveau du stade.

Le palmarès ne sera pas édité sur papier. Il sera affiché à l'entrée du Stade à la fin de Festival de clôture et sera consultable dès la fin sur le site de la FSCF.



Fédération Sportive et Culturelle de France
22 rue Oberkampf - 75011 Paris
T +33(0) 1 43 38 50 57 - F +33(0) 1 43 14 06 65
fscf@fscf.asso.fr - www.fscf.asso.fr